

Les principaux résultats

Département des Côtes-d'Armor

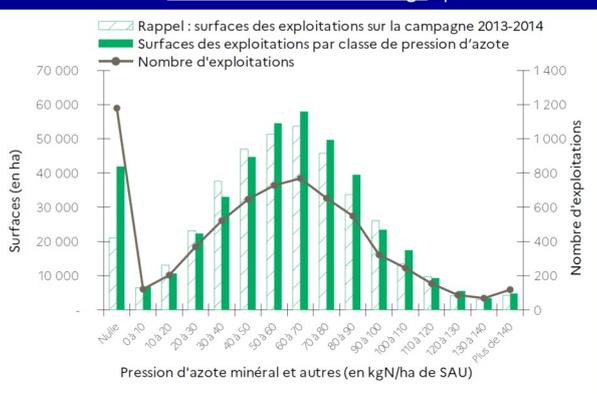
Juillet
2021

Nombre de déclarants produisant ou épandant de l'azote dans le département	7 265
Nombre de déclarants PAC ayant des terres dans le département en 2020 qui ont déclaré leurs flux d'azote	6 740
Part des déclarants de la PAC 2020 qui ont déclaré leurs flux d'azote	97,2 %
Surfaces déclarées à la PAC en 2020 dans le département associées à une déclaration de flux d'azote	424 258 ha
Part des surfaces déclarées à la PAC en 2020 associée à une déclaration de flux d'azote	98,8 %
Pression d'azote issu d'effluents d'élevage	108,7 kgN/ha de SAU
Pression d'azote non issu d'effluents d'élevage (minéral, boues de station, produits normés ou homologués...)	58,9 kgN/ha de SAU
Pression d'azote total épandu	167,6 kgN/ha de SAU
Valeur de référence	173,1 kgN/ha de SAU

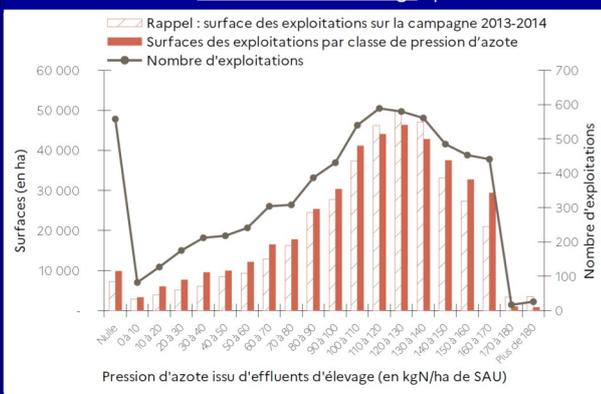
DÉCLARATIONS DE FLUX D'AZOTE

CAMPAGNE 2019 - 2020

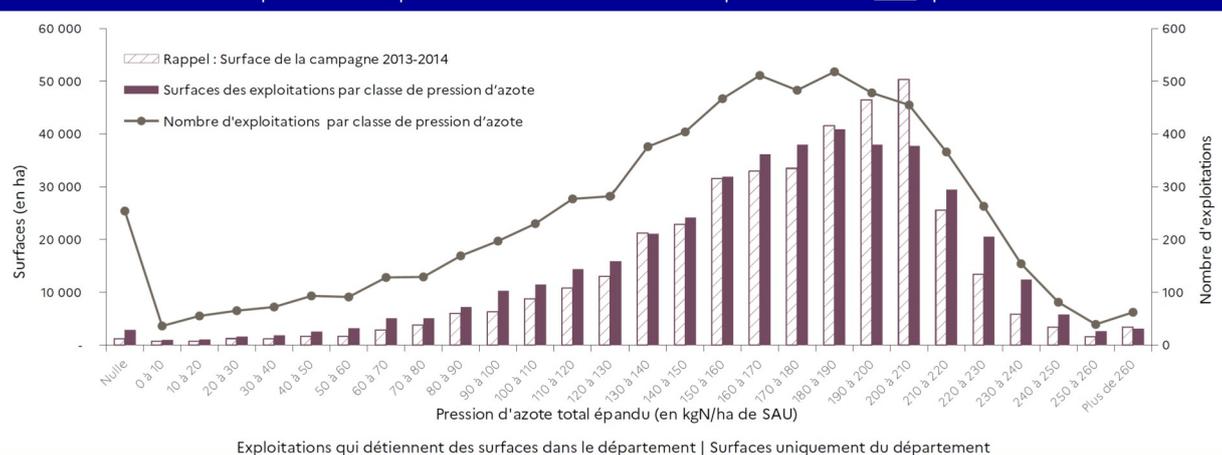
Répartition des exploitations et des surfaces selon leur pression d'azote non issu d'effluents d'élevage épandu



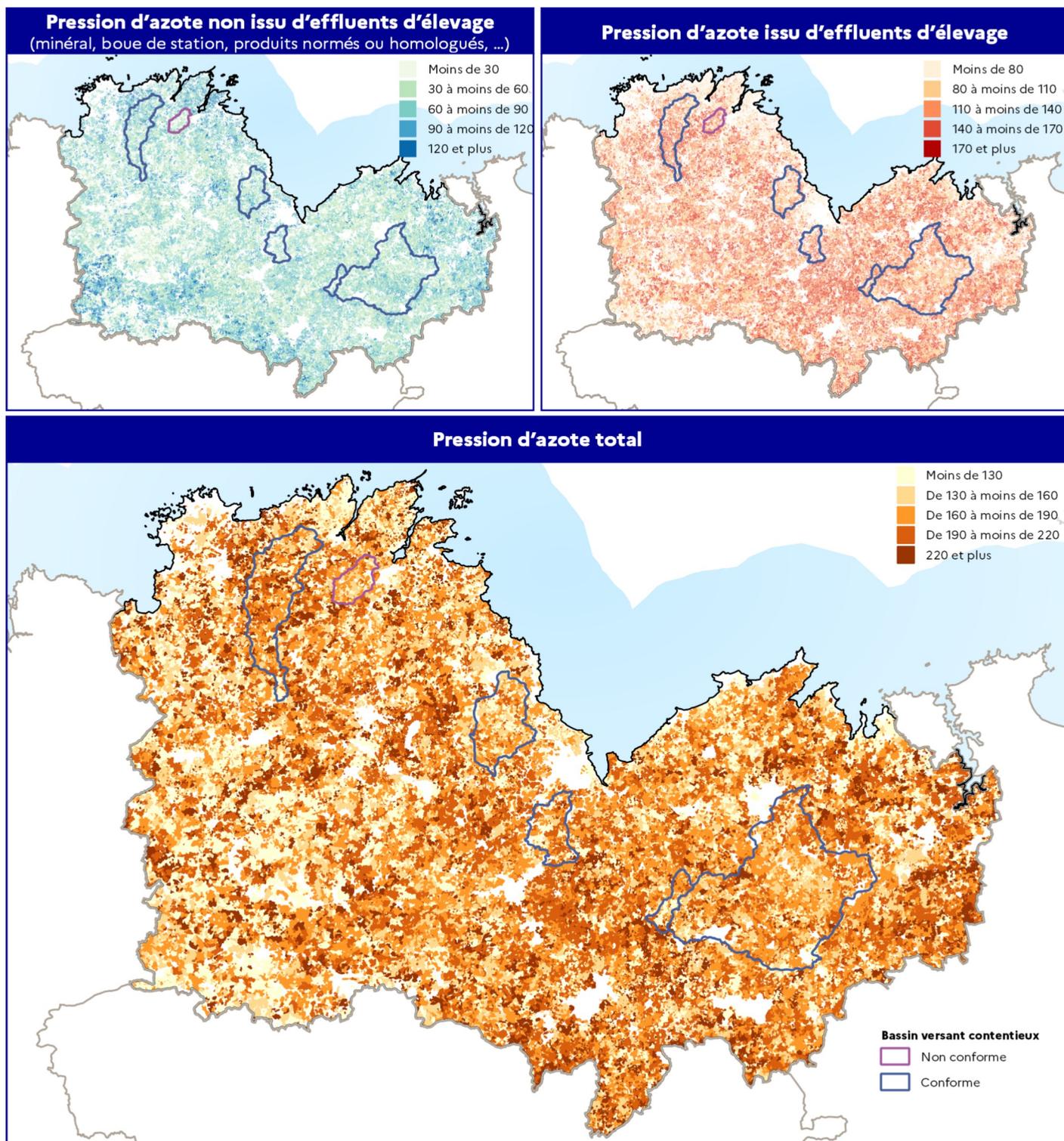
Répartition des exploitations et des surfaces selon leur pression d'azote issu d'effluents d'élevage épandu



Répartition des exploitations et des surfaces selon leur pression d'azote total épandu



Exploitations qui détiennent des surfaces dans le département | Surfaces uniquement du département



Méthodologie

Afin de cartographier l'azote épandu sur la zone de surveillance correspondant au département, les déclarations de flux d'azote des exploitations agricoles ont été rapprochées des déclarations des surfaces de la PAC 2020. Pour chaque déclaration d'azote, une pression à l'exploitation a été déterminée conformément à l'arrêté du 7 mai 2012 (azote produit par les animaux auquel on ajoute les apports d'azote – minéraux ou apports extérieurs – auquel on soustrait les traitements et les exports en prenant en compte les effets de stockage). Les quantités obtenues ont ensuite été réparties dans les départements au prorata des surfaces exploitées dans chaque département. Seules les déclarations valides ont été prises en compte.

Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor
 1 rue du Parc – CS 52256
 22022 Saint-Brieuc Cedex
 Téléphone : 0821 80 30 22 10
 Fax : 02 96 33 29 05
 Courriel : ddtm@cotes-darmor.gouv.fr